

ont réaffirmé la position de principe bien connue de l'Alliance, à savoir que son potentiel militaire global ne devrait pas être réduit, sauf dans le cadre de réductions mutuelles de forces, équilibrées en importance et dans le temps.

27. Ces Ministres ont discuté des réductions mutuelles et équilibrées de forces et ont affirmé à nouveau leur intérêt à rester étroitement associés à l'élaboration de positions communes au sein de l'Alliance.

28. Ils ont constaté que l'Union soviétique a accru ses efforts militaires au cours des dernières années et qu'apparemment, elle continue à renforcer ses forces nucléaires stratégiques et ses forces classiques, plus spécialement dans le domaine naval. Ils ont donc estimé qu'il était nécessaire de poursuivre systématiquement l'amélioration des forces classiques de l'OTAN et de maintenir des forces nucléaires suffisantes et modernes, aussi bien tactiques que stratégiques, pour continuer à assurer à tous les niveaux l'efficacité de la dissuasion et pour éviter d'affaiblir la position de l'OTAN dans sa recherche de la détente.

29. Ils ont examiné un rapport sur les suites données à l'Étude des problèmes de défense de l'Alliance pour les années 1970 (Étude AD 70). Ils se sont félicités des progrès réalisés par les pays membres dans leur effort pour améliorer les dispositifs de défense de l'Alliance. Ils ont marqué leur satisfaction des nouveaux et importants efforts signalés le 7 décembre par les pays membres européens participant au Programme européen d'amélioration de la défense, et ils ont constaté que ces pays s'attachent maintenant à moderniser leurs forces terrestres, navales et aériennes dans le sens indiqué par l'AD 70. Les Ministres se sont félicités également des améliorations substantielles prévues par les États-Unis en ce qui concerne leurs forces classiques et ils ont noté avec satisfaction l'accroissement de la contribution des États-Unis à la capacité de dissuasion stratégique de l'OTAN, accroissement qui résultera du déploiement du système d'armes POSEIDON. Ils ont également accueilli avec un vif intérêt une déclaration dans laquelle le Secrétaire à la Défense des États-Unis a réaffirmé que, si ses alliés adoptent une attitude analogue, son pays maintiendra et améliorera ses propres forces en Europe et ne les réduira pas, sauf dans le cadre d'une action Est-Ouest réciproque.

30. Ils ont approuvé le choix des domaines dans lesquels il leur était proposé de poursuivre en priorité la mise en

œuvre des recommandations de l'Étude AD 70. A l'intérieur de ces domaines, ils ont désigné certains secteurs où il convient d'agir sans tarder, tels que l'augmentation du nombre d'armes antichars et de chars modernes, l'acquisition de matériels électroniques perfectionnés destinés à certains avions de combat, l'amélioration des unités aériennes tous temps de frappe nucléaire, d'attaque classique et de reconnaissance, l'amélioration des défenses aériennes et de la protection des avions, l'amélioration des forces de surveillance maritime et des forces anti-sous-marins, l'augmentation du nombre des avions patrouilleurs maritimes et des systèmes de missiles navals, le remplacement des bâtiments périmés, le renforcement et la modernisation des forces locales et des unités de renfort du flanc Nord et du flanc Sud-Est, et enfin l'augmentation des stocks de munitions des forces terrestres et des forces aériennes.

31. Ils ont constaté que la puissance navale soviétique revêtait un caractère mondial et ils ont pris note, en particulier, des déploiements et de l'activité des escadres soviétiques dans l'Atlantique et en Méditerranée. Ils ont réaffirmé que les alliés devaient faire face à cette situation par des mesures appropriées et ils ont passé en revue les progrès réalisés à cet égard.

32. Ils ont pris note des engagements de forces souscrits par les pays membres pour l'année 1972 et ils ont adopté le plan de forces quinquennal de l'OTAN pour la période 1972-1976, qui comporte de nombreuses mesures résultant de l'Étude AD 70.

33. Ils ont en définitive jugé que l'objectif des pays de l'OTAN devrait être d'affecter à la défense, dans les limites de leurs possibilités économiques, une proportion stable, voire plus importante, de leurs ressources croissantes afin de maintenir une capacité adéquate de dissuasion et de défense.

34. Les Ministres de la Défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni et États-Unis) se sont également réunis pour examiner des rapports concernant l'activité du Groupe des plans nucléaires pendant l'année écoulée et ses travaux futurs.

35. La prochaine session ministérielle du Comité des plans de défense aura lieu au printemps 1972.